

SES

CHAPITRE 3 – Quelles sont les principales défaillances du marché ?

Dossier 1 p. 56 : Pourquoi une information imparfaite peut-elle compromettre le fonctionnement du marché ?

Doc 2 p. 56 : De l'obsolescence programmée à l'indice de réparabilité et de durabilité

L'Autorité de la concurrence italienne vient de sanctionner Apple et Samsung pour leurs « pratiques commerciales malhonnêtes ». Elle leur reproche d'avoir lancé des mises à jour logicielles nuisibles au bon fonctionnement de leurs smartphones pour pousser leurs clients à changer d'appareil. [...]

Pourquoi Apple et Samsung ont-ils été condamnés ? [...] En cause, l'insistance avec laquelle les deux fabricants ont poussé les consommateurs à installer des mises à jour du système d'exploitation de leur smartphone alors qu'elles dégradaient leurs performances, ce que les deux géants ne pouvaient pas ignorer. En agissant ainsi, Apple et Samsung ont intentionnellement incité les consommateurs à acheter des smartphones plus récents. L'Autorité leur reproche aussi un défaut d'information : à aucun moment, dans le processus de mise à jour, les consommateurs n'avaient été prévenus des conséquences. [...]

Pourquoi la sanction d'Apple est-elle plus importante que celle de Samsung ?

Apple a écopé d'une amende deux fois plus importante que celle infligée à Samsung parce que l'Autorité italienne a un second grief à son encontre. Il concerne cette fois

un manque d'information concernant les batteries : les consommateurs n'avaient pas connaissance de certaines caractéristiques essentielles, comme leur durée de vie moyenne, ni des procédures correctes pour entretenir et faire remplacer ses batteries afin que l'iPhone reste pleinement opérationnel. [...]

Camille Gruhier, « Obsolescence programmée. Apple et Samsung condamnés en Italie », *Que choisir ?*, 27 octobre 2018

Doc 3 p. 57 : L'aléa moral : défaillance du marché des assurances et comportements risqués

b. L'origine et la définition de l'expression – assez énigmatique – d'« aléa moral » méritent une explication. Ce concept a pris naissance dans le monde des assureurs qui ont cherché à savoir si les comportements (*moral behaviour*) de leurs clients pouvaient être influencés par l'existence de contrats les protégeant contre divers types de risques.

Serait-il possible que certains assurés se montrent moins prudents, voire prennent délibérément des risques auxquels ils ne se seraient pas normalement exposés sans assurance ?

Jacques de Larosière, « La finance mondiale et les facilités de l'aléa moral »,

***Libération*, 25 juillet 2011**

Doc 4 p. 57 : Aléa moral et dépenses de santé

L'auteur analyse l'effet de l'assurance maladie obligatoire sur les dépenses de santé.

Est-on en présence d'aléa moral, et peut-on dire que la couverture partielle des coûts par une assurance entraîne une augmentation des dépenses ? Tout d'abord, est-il légitime de parler d'aléa moral, phénomène que l'on associe d'ordinaire à une augmentation du niveau du risque induite par l'assurance ? On peut être tenté de réserver le terme à l'effet de l'assurance sur le risque de maladie (les personnes bien assurées feraient moins d'exercice ou fumeraient davantage...). Mais, même en assurance automobile, la couverture par une assurance généreuse peut inciter certains conducteurs à déclarer de petits accidents, ou à se lancer dans des réparations plus coûteuses, à sinistralité donnée [c'est-à-dire pour des dégâts équivalents]. Du point de vue de la dépense totale, on est bien en présence d'aléa moral.

Pierre-Yves Geoffard, « Dépenses de santé : l'hypothèse d'aléa moral »,

***Économie & Prévision*, n° 142, 2000**

Dossier 2 p. 58 : Pourquoi le marché ne produit-il pas certains biens et en menace-t-il d'autres ?

Zoom 1 p. 58 : Les critères d'excluabilité et de rivalité

Il est possible de classer les biens en fonction d'une première caractéristique : l'**excluabilité**. Celle-ci désigne le fait de pouvoir exclure les agents économiques qui ne seraient pas disposés à payer. Un bien est donc **excluable** s'il est possible d'empêcher quiconque ne paierait pas d'y avoir accès. Il est **non excluable** s'il est difficile d'empêcher quiconque ce soit d'y accéder gratuitement.

Il existe une deuxième caractéristique : la **rivalité**. Celle-ci caractérise les biens dont la consommation par un agent économique réduit la quantité disponible pour d'autres agents économiques : ce type de bien est dit rival. À l'inverse, lorsque la quantité d'un bien consommée par un agent économique ne réduit pas la quantité disponible pour d'autres agents économiques, ce bien est dit **non-rival**.

	Excluabilité	Non-excluabilité
Rivalité	Biens privatifs (ex. : une paire de <i>sneakers</i>)	Biens communs (ex. : l'eau non polluée d'un fleuve)
Non-rivalité	Biens de club (ex. : un abonnement 5G)	Biens collectifs (ex. : un phare)

Par « biens », l'économiste entend en fait soit des biens, soit des services ou encore des ressources.

Doc 3 p. 59 : La coquille Saint-Jacques : un risque d'épuisement de la ressource

Les pêcheurs de coquilles Saint-Jacques se disputent violemment sur la date du début de pêche, jusqu'à vouloir percuter les bateaux concurrents.

C'est un sujet récurrent dans le monde de la pêche à la coquille Saint-Jacques. Les dates de pêche et de quotas entre Français et Anglais font habituellement l'objet d'accords entre les deux pays, pour que tous puissent profiter du précieux coquillage. Mais cette année, le 28 août plus précisément, c'est une scène de bataille navale qui s'est jouée dans les eaux internationales de la Manche.

Au petit matin, une trentaine de chalutiers français ont encerclé quatre navires britanniques afin de leur faire rebrousser chemin. Il y a eu des lancers de fumigènes et de fusées de détresse côté Français et les Anglais ont répliqué avec des jets de pierre. Trois bateaux français ont été endommagés par un chalutier britannique. [...]

Car, cette année, peut-être un peu à cause du Brexit, aucun accord n'a été trouvé et finalisé. Les Anglais, qui n'ont pas de dates limites et de quotas pour pêcher la Saint-Jacques, se sont donc lancés dès la mi-août dans la chasse à la coquille. Alors que les Français, eux, devront attendre jusqu'au 1^{er} octobre.

Bénédicte Magnier, « Deux pêcheurs nous expliquent les affrontements entre Français et Anglais dans la Manche », *Le Huffpost*, 29 août 2018

Dossier 3 p. 60 : Pourquoi le marché est-il parfois à l'origine d'une production ou d'une consommation trop importante ?

Doc 1 p. 60 : Le *streaming* : une surconsommation problématique

Le *streaming* recracherait 100 millions de tonnes de CO2 par an et engloutirait 80 % de la bande passante : lorsque nous regardons de façon inoffensive des vidéos, écoutons de la musique sur les plateformes ou que nous organisons des visioconférences pour travailler à distance. [...] Devenue hors de contrôle, la dématérialisation des contenus va bientôt devenir aussi polluante que l'automobile. [...]

Une consommation immatérielle qui masque une pollution matérielle considérable. On parle de 100 millions de tonnes de CO2 par an. [...] L'implantation des « Datacenters » induit une exploitation des sols et une extraction de ressources naturelles toujours plus croissante [...] avec des conséquences directes sur la biodiversité. [...]

En Île-de-France, ce sont 165 data centers qui stockent et trient les données numériques en matière de *streaming* avec toujours plus « de nouvelles IA : ChatGPT consomme plus d'énergie qu'une recherche internet classique, Euronews, 2023 demandes d'implantation de nouveaux relais, voués à exploiter toujours plus de sols naturels, agricoles et forestiers. » [...] Aussi, « la fabrication de ces équipements nécessite l'extraction d'une quantité importante de métaux différents qui demande de l'énergie pour les extraire [...]. À tel point que d'ici 2035, il pourrait y avoir des pénuries mondiales de néodyme. On pourrait arriver à une fin du numérique tel qu'on

le conçoit aujourd'hui, car on n'aurait même plus la quantité de composants
suffisamment pour fabriquer nos appareils numériques tels qu'on les a aujourd'hui. »

« Le streaming : une pollution numérique aux multiples visages », *France Inter*,

28 novembre 2022

Doc 2 p. 60 : Les bénéfices du vélo contre les coûts de la voiture

	Évaluation du coût supplémentaire que chaque automobiliste s'il devait fournir une compensation monétaire aux inconvénients de la circulation automobile pour la société	Évaluation monétaire des gains pour la société des déplacements à vélo, c'est-à-dire des inconvénients de la circulation automobile qui sont ainsi évités (en milliards d'euros / an¹)
Pollution CO₂	0,42 € / km	0,6 à 5,6 milliards d'€ (en fonction du prix de la tonne de CO ²)
Pollution sonore	0,14 € / km	0,3 milliard d'€
Insécurité	1,89 € / km	Données indisponibles
Embouteillages	3,97 € / km	6,8 milliards d'€

1. Gains estimés pour l'Union européenne à 28, sur la base de 146 milliards de kilomètres parcourus (estimation de la Commission européenne).

D'après Yves Crozet, « Insécurité et congestion, comment évaluer les coûts externes ? », *Transports*, 2017, et « *The Benefits of cycling. Unlocking their potential for Europe* », ECF Fédération européenne cycliste, décembre 2018

Doc 4 p. 61 : Les voitures électriques : quels effets externes ?

Les véhicules électriques ont un impact environnemental nettement moindre que leur équivalent thermique, mais un impact réel quand même. [...]

Une voiture électrique n'est jamais « zéro carbone ». Sa production, et notamment celle de ses batteries, émet des gaz à effet de serre. Avant même d'avoir roulé le moindre kilomètre, une voiture électrique a donc une « dette » carbone de 5 à 15 tonnes équivalent CO₂, selon les modèles. Cette empreinte est 2 à 3 fois supérieure à celle d'un équivalent thermique [...].

C'est donc à l'usage que l'intérêt de la voiture électrique apparaît. Logiquement, la voiture électrique émet incomparablement moins de CO₂ qu'une voiture thermique qui roule en brûlant de l'essence. Ceci est particulièrement vrai si la production d'électricité est décarbonée (issue du nucléaire ou de sources renouvelables) [...]. Au fil des kilomètres, la voiture électrique prend donc l'avantage en termes d'émission de CO₂. [...]

Au final, sur l'ensemble de sa durée de vie et en considérant qu'elle va rouler 200 000 km, « une voiture électrique roulant en France a un impact carbone 2 à 3 fois inférieur à celui d'un modèle similaire thermique », conclut l'Ademe. [...]

[...] L'avantage va aux moteurs électriques qui n'émettent aucun polluant d'échappement, évitant notamment de libérer des oxydes d'azote. [...] Du côté des particules, le bilan est également avantageux, mais moins clairement. Si les véhicules électriques émettent moins de particules liées à l'usure des plaquettes de frein, ils émettent quand même, et peut-être autant, des particules liées à l'abrasion des pneus en contact avec la chaussée et à la remise en suspension de celles

présentes à terre. Et ce d'autant plus que les véhicules électriques sont plus lourds et ont des pneus de plus grande taille.

P. Vennetier, « Voitures électriques : sont-elles vraiment écologiques ? », *Que choisir ?*, 13 novembre 2022

Le chapitre autrement p. 62

Doc 1 p. 62 : Les externalités de la vaccination

Les externalités sont créées par des agents économiques qui essaient de maximiser leur propre bien-être et qui ignorent de quelle manière leurs actions peuvent toucher les autres. Dans ce sens, il serait faux de penser que les externalités sont des « erreurs ». Elles peuvent découler du simple fait que ceux qui en sont à l'origine ignorent que leurs décisions se répercuteront sur autrui. Ainsi, ils peuvent faire des choix qu'ils regretteront par la suite.

Prenez le cas de la vaccination antigrippale. Lorsque vous décidez de vous faire vacciner ou non contre la grippe, vous ne considérez que les bénéfices privés ou les coûts privés, c'est-à-dire vos propres bénéfices ou vos propres coûts. Pourtant, les bénéfices et les coûts de la vaccination antigrippale ne touchent pas que vous.

Si vous décidez de vous faire vacciner, d'autres en tirent un profit : une fois que vous êtes vacciné, vous ne risquez pas de contaminer d'autres personnes. Mais si vous ne vous faites pas vacciner, certaines personnes pourront en souffrir, car vous pouvez contracter la grippe et la propager ; Un grand nombre de personnes ne tiennent pas compte de ces externalités, qu'elles soient positives ou négatives, lorsqu'elles prennent leur décision relativement au vaccin de la grippe. Cependant, ces externalités sont bien présentes. Les chercheurs qui ont examiné les externalités de la vaccination signalent des effets très importants des vaccins.

Daron Acemoglu, David Laibson et John List, *Microéconomie*, Pearson, 2016

Doc 2 p. 62 : La couverture vaccinale : un bien précieux

L'amélioration de l'état de santé de la population issue de la consommation de médicaments produit des bénéfices sociaux, tels qu'un bon niveau de productivité du travail, un faible absentéisme et un niveau de satisfaction élevé. La politique vaccinale en constitue un bon exemple : l'absence d'une couverture vaccinale suffisante représente un danger en termes de santé publique, danger qu'il convient de prévenir en rendant certains vaccins obligatoires.

Ainsi, « un agent refusant la vaccination prend non seulement un risque pour lui-même mais également pour les autres. Dans un système de prix idéal [c'est-à-dire un marché concurrentiel "parfait"], il devrait y avoir un prix que cet agent devrait payer aux autres (ceux qu'il a rendus malades) suffisamment élevé pour compenser le préjudice qu'ils ont subi ou alternativement il devrait y avoir un prix que les autres devraient lui verser pour l'inciter à se faire vacciner ». Pour l'auteur, face à l'impossibilité opérationnelle d'un tel système de prix, une intervention publique [...] est nécessaire.

**Philippe Abecassis et Nathalie Coutinet, *Économie du médicament*, La
Découverte, 2018**

Réviser le chapitre p. 64 : Quelles sont les principales défaillances du marché ?

1. Pourquoi une information imparfaite peut-elle compromettre le fonctionnement du marché ?

Nous avons vu dans le chapitre 1 que le marché maximise le bien-être global des agents. Mais, pour cela, il faut qu'il soit concurrentiel. Ainsi, lorsque la condition d'atomicité n'est pas respectée, le marché est dit « imparfaitement concurrentiel » : il fonctionne alors au détriment des consommateurs.

Mais un marché peut être concurrentiel du point de vue du nombre d'offreurs et de demandeurs sans pour autant être **efficace** : il y a alors **défaillance du marché**.

C'est le cas lorsque la **condition de transparence** n'est pas respectée, c'est-à-dire en cas d'**asymétrie d'information**.

Comme le montre l'exemple du marché des voitures d'occasion, l'**asymétrie d'information** entre offreurs et demandeurs avant la transaction marchande conduit le marché à « **sélectionner** » les **mauvais produits** (ou les mauvais agents économiques) : c'est la **sélection adverse**. Celle-ci peut mener à l'**absence d'équilibre**, voire à la **disparition du marché**. Un marché sur lequel « les mauvais produits chassent les bons », qui ne parvient pas à l'équilibre et qui peut même disparaître ne peut pas être considéré comme efficace : il y a bien **défaillance du marché** alors qu'aucun offreur ne détient de pouvoir de marché.

De même, la pratique de l'**obsolescence programmée** crée une asymétrie d'information au détriment des demandeurs. Le prix ne permet pas de distinguer les produits frappés d'obsolescence programmée de ceux qui ne le sont pas, ce qui

conduit à **pénaliser les consommateurs**. Là encore, le marché est défaillant puisqu'il ne maximise pas la satisfaction de tous les agents économiques.

Pour éviter les processus de sélection adverse, les **pouvoirs publics** peuvent instaurer des certifications, obligatoires ou pas, garantissant la qualité du produit (contrôle technique) ou révélant l'information (indice de réparabilité).

L'**asymétrie d'information** peut aussi intervenir après la transaction, par exemple dans le cas de l'assurance. En effet, l'assureur ignore quel va être le comportement de l'assuré après la signature du contrat : va-t-il prendre davantage de risques ou déclarer davantage de sinistres parce qu'il se sait assuré ? Dans ce cas, l'assureur sera lésé car le montant des frais qu'il aura à prendre en charge sera très élevé. Il y a donc un risque d'**aléa moral**. Face à ce risque de comportements opportunistes, l'assureur peut augmenter le prix des contrats d'assurance. Mais cela peut faire fuir les clients les plus raisonnables, ce qui conduit l'assureur, qui en a conscience, à augmenter encore un peu plus ses prix. De nouveau, le processus peut conduire le marché à l'**absence d'équilibre**, voire à sa **disparition**. Assureurs lésés, primes d'assurance de plus en plus chères, marché qui disparaît, laissant les personnes sans assurance : il y a bien **défaillance d'un marché pourtant atomistique**.

Face au risque d'**aléa moral**, les **pouvoirs publics** ont rendu obligatoire une assurance minimale (grâce à l'assurance au tiers obligatoire, les victimes d'éventuels comportements dangereux des conducteurs ont la garantie d'être indemnisées).

Dans le cas de l'assurance maladie financée par la solidarité collective, ils cherchent à limiter les comportements opportunistes en ne prenant pas en charge la totalité des frais médicaux (ticket modérateur, reste à charge...).

2. Pourquoi le marché ne produit-il pas certains biens et en menace-t-il d'autres ?

À travers l'exemple de l'éclairage des rues, le **dilemme du prisonnier** permet de montrer que, sans intervention des pouvoirs publics, les **biens collectifs** ne sont pas produits, alors qu'ils contribuent au bien-être global. En effet, il est rationnel pour chaque agent économique de ne pas payer pour que la rue soit éclairée – alors même que cela leur apporterait une satisfaction importante. Par conséquent, aucune entreprise n'a intérêt à produire ce service. Le **marché est donc défaillant en présence de biens collectifs** puisqu'il ne prend pas en charge leur production, bien qu'elle soit souhaitable. Autrement dit, en présence de biens collectifs, le marché n'est pas le meilleur système d'allocation des ressources. En effet, le marché n'affecte aucune ressource (ni travail, ni capital, ni consommations intermédiaires) à la production de ce type de biens, pourtant nécessaire. La régulation par le marché n'étant pas efficace et conduisant à une situation non optimale, les pouvoirs publics interviennent en produisant eux-mêmes les biens collectifs (éclairage public par exemple).

Le marché est également **défaillant** en présence de **biens communs**. En effet, comme le montre l'augmentation de la part des espèces surexploitées dans les stocks mondiaux de poissons, aucun mécanisme du marché n'empêche la surexploitation, la dégradation ou l'épuisement de ces biens. Ceci est dû à leur nature économique particulière : ils sont à la fois **non-excluables** et **rivaux**. En présence de biens communs, le marché n'est donc pas non plus le meilleur système d'allocation des ressources : il affecte trop de ressources (facteurs de production) à l'exploitation de ces biens, ce qui conduit à leur surexploitation. Or, les **biens**

communs sont nécessaires au bien-être global actuel et futur. Le marché, y compris concurrentiel, n'assurant pas efficacement la préservation de ces biens, les **pouvoirs publics** peuvent intervenir par l'instauration de quotas ou de dates limitant leur exploitation, comme c'est le cas pour la pêche de la coquille Saint-Jacques.

3. Pourquoi le marché est-il parfois à l'origine d'une production ou d'une consommation trop importante ?

Certaines activités de production et de consommation sont des activités à **externalités** négatives. C'est par exemple le cas du *streaming*, de l'utilisation de l'intelligence artificielle, de la circulation automobile, qui ont un fort impact environnemental et social : contribution au dérèglement climatique et à ses conséquences par l'émission de CO₂, exploitation des sols, réduction de la biodiversité, pollution sonore, insécurité routière, embouteillages... Ces activités affectent donc négativement le bien-être global actuel et futur de la population.

Mais les agents économiques ne sont pas incités à limiter leur production ou leur consommation. En effet, le fonctionnement du marché leur permet de ne tenir compte que des coûts privés de leurs activités, sans avoir à en supporter les coûts collectifs. Le **marché** est donc **défaillant en présence d'externalités négatives** car il **encourage un niveau excessif de production et de consommation**, qui dégrade le bien-être collectif. Autrement dit, les externalités négatives signifient que le marché alloue trop de ressources (facteurs de production, revenus) à des productions ou à des consommations qui dégradent le bien-être collectif.

La **régulation par le marché** (même atomistique) étant inefficace face aux externalités négatives, les pouvoirs **publics peuvent** intervenir par des incitations

monétaires visant à détourner les agents économiques des activités à externalités négatives et à les encourager à s'orienter vers des activités à externalités positives. Par exemple, le Forfait Mobilité Durable incite les salariés à adopter une solution de mobilité douce pour leurs déplacements domicile-travail.